ACCUEIL ET DISPONIBILITE

La résidence est un établissement non médicalisé dénommé “**Résidence Autonomie**”.

C’est un ensemble locatif de maisonnettes, qui comprend 30 logements dont 22 sont réservés à des personnes âgées.

Une équipe de professionnels qualifiés est à votre disposition et veille à votre confort 24h/24, 7j/7.

La résidence favorise un accompagnement personnalisé, adapté à vos besoins et à l’évolution de votre autonomie.



Le personnel de la résidence

Plan pour accéder à la résidence de Lézian



Résidence de LEZIAN

27 chemin du Régis

32300 MIRANDE

05.62.66.78.13

residence.lezian@orange.fr

Résidence de Lézian

CCAS de Mirande



Résidence de Lézian

<u>Un lieu de vie pour:</u>

-Favoriser le maintien à domicile,

-Continuer à vivre près des siens

-Etre accompagné dans les actes de la vie quotidienne,

-Eviter l’isolement

EQUIPEMENTS

Les logements sont conçus et aménagés en fonction de la diminution des capacités fonctionnelles des personnes âgées (siège de douche, barre d'appui, carrelage anti dérapant..).

Les résidents apportent leurs meubles et personnalisent la décoration de leur logement.

LOCATION DE MAISON INDIVIDUELLE

- T2 sans garage 50 m2 habitables — **356.21€**
- T2 avec garage attenant 50 m2 habitables — **420.65€**
- T3 avec garage attenant 66 m2 habitables — **490.07€**
- T3 avec garage attenant 67 m2 habitables (N°17) — **532.92€**
 (N°20) — **522.00€**
- Charges locatives — **16.00€**

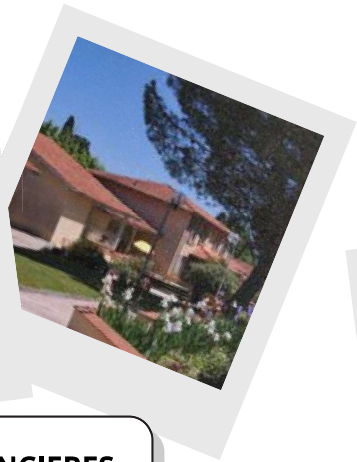
PRESTATIONS OBLIGATOIRES

Prestations assurées par le personnel:

- Présence du personnel 24H/ 24
- Système de télésurveillance
- Aide administrative
- Aide au quotidien
- Animations
- Coordination des services extérieurs
- Accompagnement aux courses
- 4 accompagnements chez les professionnels de santé sur AUCH

Personne seule	Couple
718.07€	1080.86€





AIDES FINANCIERES

- A. P. L. (aide au logement)
- A. P. A. (aide personnalisée d'autonomie)

PRESTATIONS FACULTATIVES

Restauration:

Portage du plateau repas à domicile **13.11€**/ repas
(Possibilité de cuisiner chez soi)

Prestation à la demande:

Entretien du linge **8€** / machine

Prestation effectuée par l'auxiliaire de vie:

Prise en charge partielle sous condition de ressources par une caisse de retraite ou par le Conseil Général au titre de l'APA lorsque l'état de santé le justifie (entretien du logement, aide à la toilette..)



